

Conseil d'administration du 23 janvier 2019

Délibération n° 2019-04

relative à l'arrêt, par le conseil d'administration, de la liste des documents, données et informations relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction et aux organismes de logement social (OLS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.342-1, L.342-2, L.342-5, L.313-35-1, R.342-2, II, 11°, et R.342-3 ;

Vu le tableau 1 « *données financières et connexes récurrentes recueillies en 2019* » ;

Vu le tableau 2 « *données relatives au patrimoine et aux réservations locatives recueillies en 2019* » ;

DÉCIDE

Article unique : Le conseil d'administration arrête la liste des données nécessaires à l'exercice des missions de l'ANCOLS et recueillies de façon systématique en 2019 au contenu des tableaux 1 et 2, tels qu'annexés à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS ».

Fait à Paris-La Défense, le 23 janvier 2019

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil d'administration du 23 janvier 2019

2.4 Programme de recueil de données 2019

Rappel du cadre légal et réglementaire

L'article L.342-5 du CCH dispose que « l'agence peut demander tous les documents, données ou justifications nécessaires à l'exercice de ses missions » et le 11° du II de l'article R.342-2 du CCH prévoit que le conseil d'administration de l'Agence « arrête la liste des documents, données et informations relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction et nécessaires à l'exercice de ses missions ».

Outre ses missions de contrôle, d'étude et d'évaluation qui nécessitent des données et informations, l'article L 342-2 – I 4°) prescrit à l'Agence la mission d'assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction.

Par ailleurs, l'article L 342-5 du CCH a été complété par l'Ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction a ajouté l'alinéa comme suit : « Pour l'exercice de ses missions, l'Agence est destinataire de toutes les informations nécessaires concernant les éléments d'assiette et de calcul des participations mentionnées à l'article L. 313-1 du présent code et à l'article L. 716-2 du code rural et de la pêche maritime relatives aux entreprises assujetties aux obligations énoncées aux mêmes articles. »

Les modalités d'accès aux données visées par cet alinéa ne sont pas déterminées à la date du conseil du 23 janvier 2019. L'Agence souhaiterait procéder à une phase d'expérimentation pour la transmission des données dont les modalités n'ont pas encore été définies avec le GIP –MDS (GIP Modernisation des données sociales).

Afin de se conformer au cadre légal et réglementaire rappelé ci-dessus, le contenu des données à recueillir en 2019 est soumis à la délibération du conseil d'administration de l'ANCOLS.

Contenu des données à recueillir en 2019 et délibération du CA

Les données à recueillir en 2019 sont détaillées ci-après en distinguant d'une part les données financières et connexes, et d'autre part les données relatives aux patrimoines et aux réservations locatives.

Tableau 1 : Données financières et connexes récurrentes recueillies en 2019

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
Données définitives 2018	ALS	Tableau Excel correspondant à un extrait de la balance : principaux chiffres d'emplois et de ressources	Mi-avril 2019	Aucune évolution

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement	
		Balance comptable par fonds (détail des auxiliaires, codes activité et flux), documents présentés en AGO, formats natifs et transformation par ANCOLS			
		Tableaux Excel reprenant partiellement le contenu de l'annexe légale + données d'activité	Mi-avril 2019		
		Balance consolidée	Fin mai 2019		
	ALI		Balance des comptes sociaux	Fin avril 2019	Aucune évolution
			Balance consolidée	Fin mai 2019	
	ALG		Balance des comptes sociaux	Fin avril 2019	Aucune évolution
			Balance consolidée	Fin juin 2019	
	AFL		Documents présentés en AGO (comptes sociaux et comptes consolidés) : formats natifs et transformation par l'ANCOLS	Fin mai 2019, soit date limite CA + 15 jours	Aucune évolution
	APAGL		Balance comptable complétée des documents présentés en AGO : formats natifs et transformation par l'ANCOLS	Fin mai 2019, soit date limite CA + 15 jours	Aucune évolution
	SICF		Tableau Excel synthétisant les données représentatives de l'activité en matière de collecte et d'emploi des fonds issus de la PEC	19 avril 2019, soit date de clôture + 110 jours	Aucune évolution
OLS (HLM et SEM de logements sociaux)		Tableau Excel synthétisant les données représentatives de l'activité en matière de collecte et d'emploi des fonds issus de la PEC	Fin avril 2019, soit date de clôture + 120 jours. Ce calendrier reste à actualiser une fois que le planning de la DHUP sera adopté	Aucune évolution	

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
		Accès en consultation aux données Harmonia (états réglementaires) et aux statistiques BOLERO	Selon le calendrier défini par la DHUP	Aucune évolution
	Associations bénéficiant de fonds PEC	Tableau Excel présentant les principales données financières, les relations financières et/ou de gouvernance avec le secteur PEEC et une description sommaire du patrimoine immobilier à usage locatif détenu et/ou géré	Fin mai 2019, soit date de clôture + 150 jours	Tout comme l'année dernière, recueil annuel auprès des organismes dépassant les seuils suivants en moyenne sur trois ans (ressources PEC annuelles de plus de 153 000 euros ou encours PEC annuels de plus de 1 550 000 euros) et pour les autres, principe de rotation sur 3 ans par tirage au sort sans remise

Tableau 2 : Données relatives aux patrimoines et aux réservations locatives recueillies en 2019

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
Données réservations locatives 2018	ALS	Recueil général : Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les droits de réservation et leur usage, et de données détaillées concernant les opérations financées	Mi-avril 2019	Reconduction pour la troisième année d'un recueil allégé afin de faciliter la déclaration dans le contexte de réorganisation d'Action Logement suite à sa réforme : recentrage sur les seuls droits PEEC, en logements ordinaires et en structure collective. Certains niveaux de description sont allégés. Compte tenu de la structure de l'information disponible dans la période transitoire, la déclaration des données sur les opérations financées sera réalisée par ALS et celles des données sur les droits de réservation sera décentralisée à l'échelle des anciens CIL.

Types de données	Entités	Contenu et format des données	Calendrier	Évolutions / Impacts réforme Action Logement
		Recueil DALO : Tableaux Excel de données agrégées d'usage des droits de réservation au regard de l'obligation DALO	Mi-avril 2019	
	SICF	Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les droits de réservation et leur usage ainsi que le patrimoine du groupe, et de données détaillées concernant les opérations financées	Mi-avril 2019	
Données Patrimoine PEEC 2018	AFL	Recueil général : Tableaux Excel de données agrégées comptabilisant les logements et leur usage ainsi que le patrimoine du groupe et les opérations financées	Mi-avril 2019	
		Recueil DALO : Tableaux Excel de données agrégées d'usage des logements au regard de l'obligation DALO	Mi-avril 2019	

Compte tenu des éléments ainsi exposés, il est proposé au conseil d'administration de l'Agence de prendre une délibération arrêtant la liste des données à recueillir en 2019 au contenu des deux tableaux ci-dessus.